



BOUST – Compte-rendu du 30 mai 2022

Le Conseil Municipal de Boust a décidé :

- de renouveler la certification PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) pour une durée de 5 ans.
- de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de 17 heures 30 hebdomadaires et de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de 33 heures hebdomadaires.
- d'approuver des travaux de réfection de l'aire de jeux situé à proximité du centre socioculturel pour un montant de 49 270,20 €.
- D'accepter le versement de Groupama se rapportant au sinistre de la chaufferie de l'église Saint-Maximin.
- D'accepter les redevances de GRDF au titre de l'année 2022.
- De prendre acte du rapport annuel sur l'eau potable 2021 portant sur les indicateurs techniques et financiers.